



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 115061

Texte de la question

Mme Odette Duriez attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le montant des dépassements d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé. L'union nationale des indépendants retraités du commerce (UNIRC), s'inquiète des difficultés pour accéder aux soins des retraités les plus démunis. En effet, un très grand nombre de spécialistes de la santé exercent des dépassements qui ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale et parfois l'assurance mutuelle ne suffit pas non plus. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement envisage d'adopter des mesures destinées à limiter les dépassements d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115061

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7994

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)